



**INFO & SECTEURS > SANTÉ > ACTUALITÉ**

SANTE -



## Les internes en médecine manifestent pour défendre leur liberté d'installation

[ 11/10/07 ] - [Voir les commentaires publiés \(1\)](#)

Le débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2008, présenté aujourd'hui en Conseil des ministres, ne se focalise pas seulement sur les franchises non remboursées sur les soins, loin de là. Avec le soutien des syndicats de médecins libéraux (CSMF, MG-France), très remontés contre plusieurs mesures du PLFSS, les 15.000 internes en médecine sont appelés aujourd'hui à une manifestation nationale, à Paris, par toutes les organisations représentatives. Ils ont entamé une grève des gardes depuis plus d'une semaine pour défendre leur liberté d'installation.

### Menace d'une grève illimitée

Les internes réclament le retrait de l'article adaptant « *en fonction des besoins de santé sur le territoire* » les règles de conventionnement des praticiens à l'assurance-maladie, qui permettent à leurs patients de bénéficier des tarifs remboursables. Le gouvernement, qui veut éviter la multiplication de « déserts médicaux », a beau rappeler que les modalités d'application sont renvoyées à une négociation entre l'assurance-maladie et les médecins (qui devront « *définir les outils pour réguler l'installation de nouveaux professionnels de santé* »), à laquelle les étudiants en médecine seraient conviés, les internes menacent d'une grève illimitée à partir de lundi, qui ne concernerait plus seulement les gardes.

Autre sujet sensible : la taxation des stock-options. Les parlementaires de la majorité veulent imposer une contribution patronale de 2,5 % au moment de leur attribution et de 10 % sur les distributions d'actions gratuites (« Les Echos » du 9 octobre). Sur le principe, ils ont l'appui du gouvernement (même si le taux est jugé un peu élevé), et en particulier du ministre du Budget, Eric Woerth, qui sera auditionné aujourd'hui sur le PLFSS, avec Xavier Bertrand (Affaires sociales) et Roselyne Bachelot (Santé), par les commissions des Affaires sociales et des Finances de l'Assemblée.

E. L.

► [Réagir à cet article](#) | ► [Voir les commentaires publiés \(1\)](#)  [RSS](#)

Tous droits réservés - Les Echos 2007